

regroupement familiale avec mon époux

Par karineam, le 03/03/2009 à 18:51

je suis résidente en france et posséde une carte de séjour de 10 ans je suis mariée avec un marocain du maroc je souhaite le faire venir pouvez vous me dire les démarche administratif a faire et si je doit posséder un contrat a durée indeterminer. merci de me répondre.

Par nzeraud, le 06/03/2009 à 00:43

J'ai fait la demande d'un regroupement familial et je suis sans reponse depuis 17 mois . bien evidemment, j'ai eu la présence de L'ANAEM pour la visite du logement et des pièces complementaires qui m'ont été démandés 8 mois plus tard ;et depuis j'attends . Faut -il conclure que ma demande est réjetée? Faut -il commencer à introduire un recours auprès du tribunal administratif?

Espérant une reponse d'un des membres confirmé dans ce domaine, je vous adresse mes respectueuses salutations.

Mes remerciements